



+ Formation initiale :

Ouverte aux élèves ou adultes en reconversion professionnelle, titulaires d'un baccalauréat, et qui seront acceptés aux tests de sélection (12 étudiants maximum)

+ Compétences professionnelles visées :

Lien privilégié entre le(s) médecin(s) et/ou les différents acteurs de l'hôpital (patients, soignant...), la secrétaire médicale effectue les opérations suivantes :

Saisie de comptes rendus, classement, archivage, accueil téléphonique et physique des patients et des professionnels de Santé, gestion des agendas...

Elle possède une bonne connaissance du secteur sanitaire et social, de la terminologie médicale, une très bonne orthographe et une parfaite maîtrise de l'outil informatique.

Enseignement médical	Enseignement professionnel
Introduction à la médecine	Bureautique
Physiopathologie	Secrétariat
Biologie humaine	Organisation
Terminologie médicale	Techniques de communication (écrite et orale)
Actualités sanitaires	Français
Problématiques de santé publique	Économie de la santé/ Droit institutionnel

+ Formation : sur 26 semaines

Formation de début octobre à fin mai.

Un suivi individualisé de l'étudiant est assuré par une collaboration entre le tuteur «professionnel» et le tuteur «enseignant».

Formation en milieu scolaire de 13 semaines.

Formation en milieu professionnel de 13 semaines (par périodes de 2 à 3 semaines de décembre à mi-avril).

+ Partenariat :

Le contenu de la formation est défini en partenariat avec la profession.

Ciblé autour des matières fondamentales dans les domaines de la santé et du secrétariat, il est placé sous le contrôle de l'Education Nationale.

Les différents centres hospitaliers, établissements de soins, cabinets médicaux, participent par le biais du stage à la formation pratique des étudiants.

Les professionnels sont sollicités pour des interventions ponctuelles sous forme de conférences, ou dans l'organisation de visites sur le terrain.

+ Module :

Module de préparation au concours «secrétaire médicale», grade d'assistante médico-administrative de la fonction publique hospitalière.

+ Validation :

La formation est validée par la délivrance d'un certificat de formation, visé par le Recteur d'Académie de Lyon.

+ Qualités pour réussir :

Être à l'aise dans le monde médical.

Avoir le sens de l'organisation, de la diplomatie et du relationnel.

Faire preuve de tact et être apte à gérer des situations difficiles.

Faire preuve de rigueur et d'autonomie.

+ Pour en savoir plus :

Retrait du dossier d'inscription : à partir de février.

Tests de sélection : dictée, épreuve de français, oral de motivation.